

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-083

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Marcelle DJOUHARA, Odile PHILIPPON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Martine CHARLES, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION DE TRANSPORT FOURRIERE ANIMALE AVEC SOCIETE « LE DOMAINE DU BOST » - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251211-2025-12-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025

Loire Forez Agglomération (LFA) est compétente en matière de gestion de fourrière animale.

La concession de service public pour la gestion de la fourrière animale intercommunale arrivant à son terme le 31 octobre 2025, LFA a lancé une nouvelle consultation, allotie géographiquement : Nord, Centre, Sud.

Concernant le lot 3 représentant le secteur Sud, le marché a été attribué à la société « Le Domaine du Bost », située à Mornand en Forez. Il lui a été confié le soin de prendre en charge et de transporter les chiens et les chats errants trouvés sur le territoire des communes.

Dans le cadre de ce marché, les communes peuvent bénéficier du service de transport en fourrière animale, en passant une convention directement avec le prestataire choisi.

La commune de Saint Marcellin en Forez dispose d'une Police municipale intercommunale qui gère en interne le transport des animaux errants. Toutefois, il est proposé de conventionner avec la société « Le Domaine du Bost » comme moyen alternatif, en cas d'empêchement de cette même Police municipale.

Il est proposé la somme de 500 € comme montant maximum annuel concernant les frais de transports jusqu'à la fourrière (équivalent à environ 10 transports annuels des chiens).

La convention est conclue à compter de la date de signature jusqu'au 31 octobre 2026. Elle pourra être reconduite de manière expresse par la commune par décision au plus tard le 1^{er} septembre avant l'échéance annuelle. Le nombre maximum de reconduction est de 3 ans, soit une durée maximale pouvant aller jusqu'au 31 octobre 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide

- D'approuver la convention à intervenir avec le Domaine du Bost relatif au transport et service de fourrière animale.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 12 DECEMBRE 2025

**Le Maire,
Eric LARDON**



A large, stylized black ink signature of Eric Lardon, the Mayor, is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Saint-Marcellin-en-Forez. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-MARCELLIN-EN-FOREZ' and a central emblem.

**Le Secrétaire de séance
Margot SOLVIGNON**



A blue ink signature of Margot Solvignon, the Secretary of the session, is written in a cursive style.